

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

01/06/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0089

1. Intitulé du projet

Permis d'aménager pour l'extension du pôle économique les Renardières, lieu dit "Les Clubs"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Moret-Seine et Loing

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M SEPTIERS Patrick, Président de la CCMSL

RCS / SIRET

2 4 7 | 7 0 0 | 0 3 2 | 0 0 0 6 0

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33 : Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	L'assiette foncière de l'opération fait 2.9 ha. La surface constructible est d'environ 2.1ha et la surface imperméabilisable est d'environ 1.5 ha. A cette surface, il faut ajouter 2291 m ² dédiés à la voirie interne à l'opération (dont 549 m ² de noues d'infiltration).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de l'extension du pôle économique des Renardières. Il a pour vocation d'accueillir de nouveaux bâtiments d'activités industrielles ou commerciales.

Le site est situé sur le lieu-dit "les Clubs" à l'ouest de l'avenue des Renardières.

4.2 Objectifs du projet

L'extension doit permettre de répondre à la demande de différents types de structures d'activités voulant s'installer sur la commune ou déjà installées mais à la recherche de nouveaux espaces.

Les activités pouvant s'installer sur le site devront répondre aux critères suivants :

- une activité industrielle ou commerciale non nuisante

- bureaux

- commerce de gros

- entrepôts si ils sont directement liés à une activité de distribution implantée dans la zone à l'exclusion expresse de la logistique.

Il s'agit donc de compléter et de développer l'offre du site tout en répondant à sa vocation première en tant que zone d'activité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux entrepris seront des travaux de viabilisation du terrain, c'est-à-dire de pose des divers réseaux nécessaires (secs et humides) et de création de la voirie de desserte interne à l'opération.

La durée prévues des travaux est de 4 mois (période de préparation comprise).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation consistera en la mise en place de bâtiments d'activités industrielles et/ou commerciales.

Ainsi, elle devrait permettre la création de 60 emplois environ sur le site et augmenter le trafic d'environ 35 véhicules/heure.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'Expropriation.

L'ensemble des acquisitions ont cependant été conclues à l'aide d'accords à l'amiable avec les différents propriétaires concernés.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour un permis d'aménager et un dossier "loi sur l'Eau".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette totale du projet	2.9 ha
Voie interne de desserte (emprise de 12m comprenant trottoir, chaussée et noue d'infiltration)	2 291 m ²
Parc de stationnement et voies de dessertes privatives	3 136 m ²
Emprises construites	12 545 m ²
Zones non constructibles à destination d'espaces verts et de zones de gestion des eaux pluviales	5 233 m ²
Zones imperméabilisées totales (hors voies de desserte publiques)	15 681 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Pôle économique des Renardières
Lieu-dit "Les Clubs"
77250 ECUELLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 50 ' 23 " 3 Lat. 48 ° 22 ' 22 " 4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce programme de travaux fait suite à la réalisation des trois premières tranches du pôle économique des Renardières.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, les terrains concernés sont soit cultivés, soit en jachère.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols approuvé le 11 décembre 2012.

Le site du projet est classé en zone 1NAXd, c'est-à-dire qu'il est constructible.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un plan de prévention des risques inondation approuvé le 31/12/2002. Le bassin concerné est le bassin Seine-Loing. Le PPRi ne concerne pas les terrains du projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une continuité écologique (attention le site EDF est complètement clôturé) de milieux ouverts. Cependant, il s'agit de terres cultivées sans réel enjeu écologique puisque situées très en retrait de la trame boisée les accompagnant. Il est à noter que la continuité des milieux ouverts sera assurée grâce à la mise en place d'un espace vert sous l'emprise des lignes haute tension (40 m de large).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains concernés sont certes cultivés mais ne sont pas des terrains agricoles puisque classé en zone INAx depuis le 16 décembre 2005 (date d'approbation du POS introduisant cette classification). En compensation, la zone IINAx à l'Est a été supprimée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation du trafic routier et donc une augmentation des sources de bruits. L'augmentation de circulation est de l'ordre de 35 véhicules/heure (voiture = 60 dB, poids lourd = 70 dB) Le site du projet se situe à proximité d'axes de communication classés comme étant bruyants (voie ferrée, RD 606 et RD 302 dans une moindre mesure). Le niveau sonore de ces voies est supérieur à 76 dB en période diurne et 71 dB en période nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet bénéficiera d'un éclairage public minimum (éclairage LED basse consommation). Il s'insère dans le pôle économique des Renardières bénéficiant lui aussi d'un éclairage public minimum des voies publiques.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation des sols entraînera de fait un surplus d'eau de ruissellement. Ces eaux pluviales seront gérées à la parcelle et les eaux de voiries seront gérées à l'aide de noues d'infiltration. Il n'y aura pas de rejet dans un milieu autre que le terrain concerné par le projet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités autorisées sont des activités non nuisantes. Il n'y aura donc de fait pas de création de déchets dangereux. Pour ce qui est des déchets inertes et non dangereux, ils seront gérés par Dépolia (présent sur le site des Renardières) et le SMITOM. L'ensemble des effluents devront être traités sur site avant de rejoindre le réseau d'eaux usées si un traitement s'avère nécessaire.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera 2.9 ha de terres actuellement cultivées. Il est à noter que les terrains appartiennent à la CCMSL et que les contrats d'exploitations ne seront pas reconduits. Les compensations à la perte d'activité et de production ont déjà été calculées et mises en œuvre lors de la procédure d'acquisition des terrains.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet Equimeth devrait voir le jour à proximité du site. Celui-ci consommera 2 ha et devrait faire augmenter le trafic routier dans les proportions suivantes :

- 21 véhicules/jour dont 12 poids lourds en section courante,
- 51 véhicules/jour dont 40 poids lourds en période de crête.

Ainsi, 4,9 ha agricoles seront consommés au total (rappel : bien que cultivés, il s'agit de terrains constructibles) et le trafic devrait augmenter de 51 véhicules/ jour plus 35 véhicules/ heure au maximum.

La vocation de la zone 1NAXd du POS (zone du projet) a pour vocation de devenir une zone d'activité.

Ainsi, à terme, une extension de la zone du projet est à prévoir à l'Ouest et au Sud de celle-ci. Cette urbanisation aura notamment pour conséquence une augmentation significative du trafic et des surfaces imperméabilisées. Ces conséquences devront être intégrées dans les probables futurs projets d'extension.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande fait suite à une modification importante du projet initial qui s'étendait sur 17 ha et pour lequel une évaluation environnementale avait été réalisée.

Les remarques majeures concernaient :

- Les servitudes liées aux ouvrages RTE
- La continuité des milieux

Bien que de moindre importance, le présent projet prend en compte et intègre l'ensemble des remarques et recommandations faites pour la version précédente du projet (17 ha). Ainsi, les contraintes liées aux ouvrages RTE sont intégrées et permettent de créer un espace ouvert de 40 m de large garantissant la continuité écologique.

ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25 000^e



ANNEXE 3 : Photographies de l'environnement proche et lointain du site du projet

Environnement proche (photos prises le 21 juin 2014) :

Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan de masse.

- Vues depuis le site d'étude vers l'extérieur :



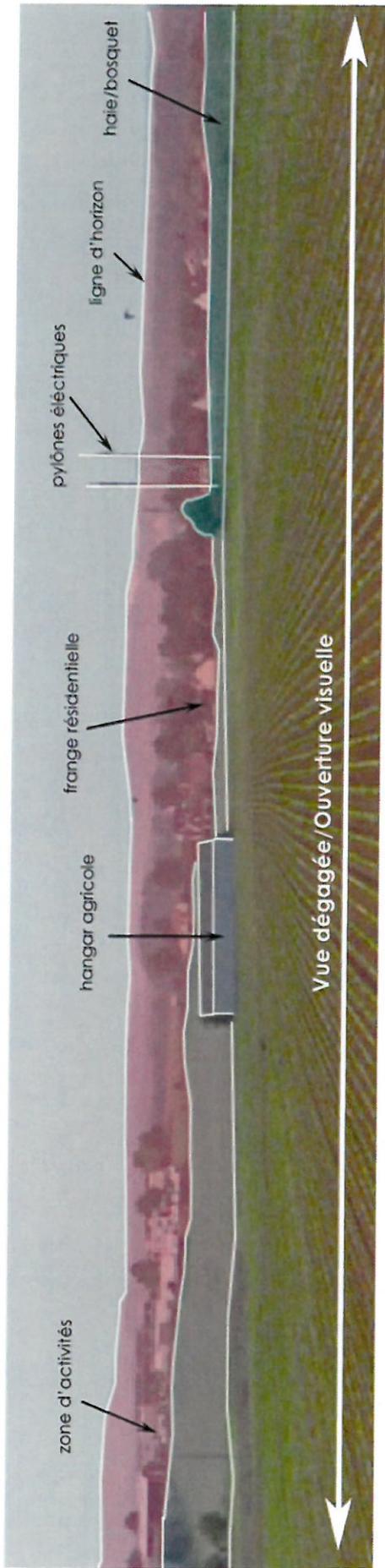
1. Vue prise depuis le site d'étude vers l'Ouest. Le site est largement ouvert sur le coteau, ponctué d'arbres fruitiers, avec - en arrière-plan - une ligne boisée caractéristique d'un sommet de coteau.



2. Vue prise depuis le site d'étude vers l'Est.

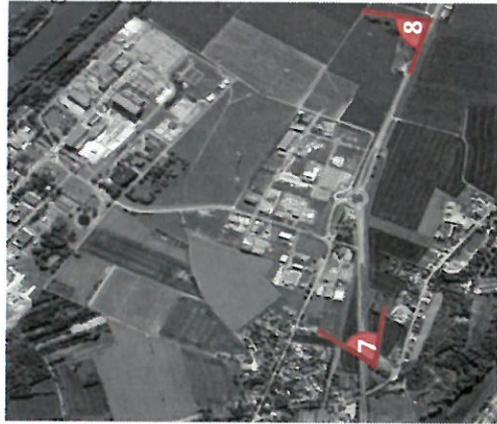
Le site est ouvert vers les champs d'exploitation d'EDF et la zone d'activité.

Le paysage est cependant encombré par de nombreuses figures industrielles (pylônes électriques, château d'eau) qui déqualifient le caractère initial du site.



3. Vue prise depuis le chemin rural des Coutures vers le Sud, lequel constitue la limite Nord de l'opération. Le paysage décrit un espace ouvert avec des vues dégagées vers les quartiers d'habitats et la zone d'activité. Les sillons des terres cultivées créent des lignes de forces qui guident et mènent le regard vers la frange résidentielle. On distingue en arrière-plan les limites des coteaux qui forment la ligne d'horizon. Le plateau est ponctué par des formes verticales (hangar agricole et pylônes électriques) et des formations végétales (haie/bosquet) qui contrastent la linéarité du site et créent des points d'appel du paysage.

Environnement lointain (photos prises le 21 juin 2014) :



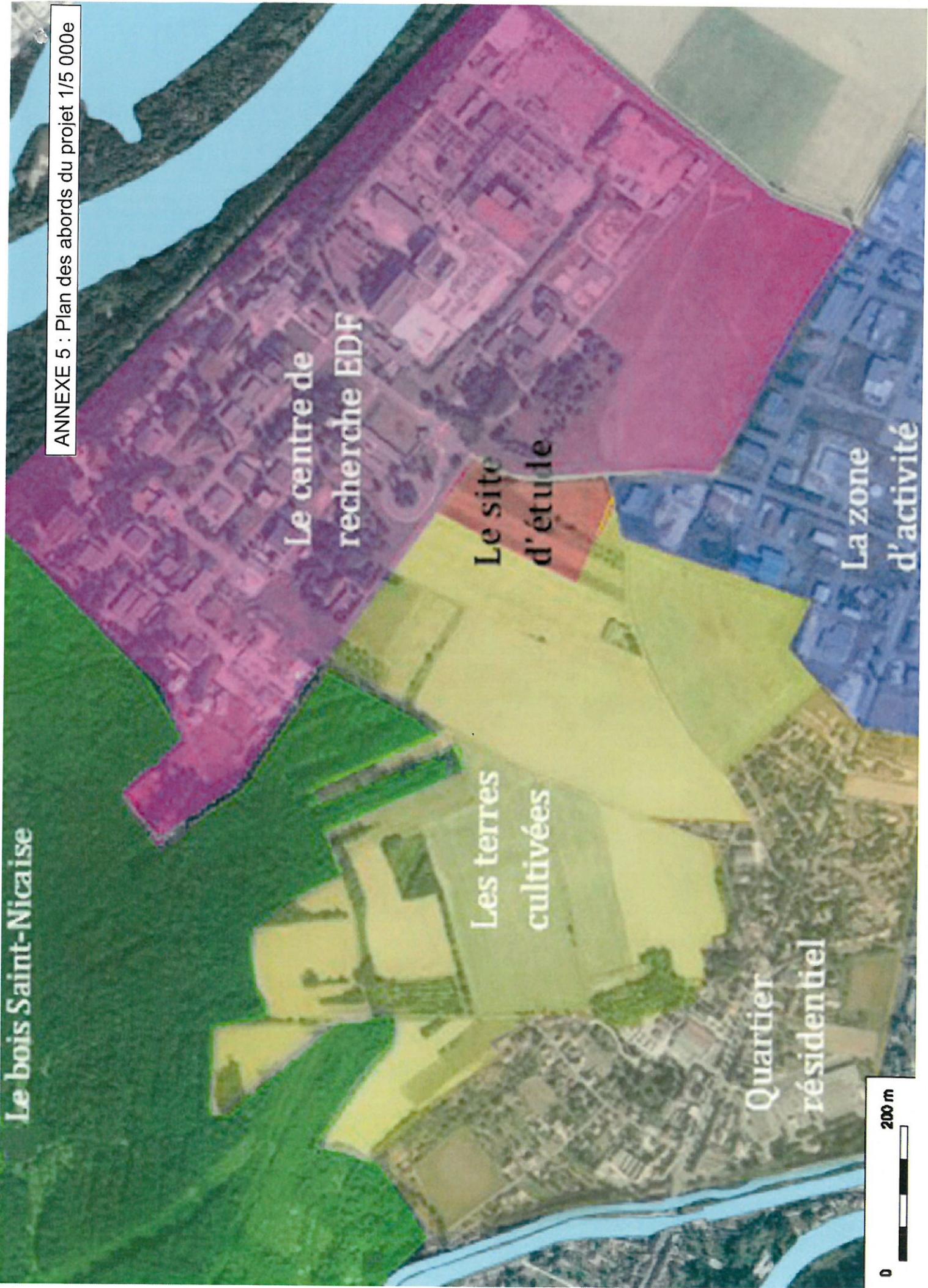
7. Vue depuis la RD606 en direction de Montereau-Fault-Yonne. Les terres cultivées le long de la RD 606 proposent une ouverture visuelle vers le site de l'opération et plus largement vers la zone d'activité. Cette ouverture est toutefois relativisée par la présence de quelques habitats résidentiels ainsi que par des alignements d'arbres qui camouflent en partie les visibilités vers le site d'étude.



8. Vue depuis la RD 606 en direction Fontainebleau.

La limite Est de la zone d'activité est constituée par une végétation basse (haie champêtre) et par des terres cultivées. Cette composition végétale laisse entrevoir à l'arrière-plan la partie haute du site. Cette visibilité étant accentuée par la topographie en plan incliné du site de l'opération.

ANNEXE 5 : Plan des abords du projet 1/5 000e



Le bois Saint-Nicaise

Le centre de
recherche EDF

Le site
d'étude

Les terres
cultivées

Quartier
résidentiel

La zone
d'activité

0 200 m